



Vieilleville, le 24 juin 2020

Lettre à l'attention :

- Des résidents
- Des référents famille
- Des familles

Madame, Monsieur,

En août 2003, la France a connu une vague de chaleur d'une ampleur exceptionnelle qui a été marquée par une importante surmortalité à court terme, en particulier chez les personnes âgées de plus de 75 ans. Ce bilan a soulevé de nombreuses questions sur les modalités de surveillance, d'alerte et de prévention. Dès l'été 2004, un système d'alerte canicule et santé a été mis en place, intégré dans un plan national canicule. Depuis 2004, tous les ans en coordination avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Général, un plan national canicule est appliqué dans chaque maison de retraite.

Le plan national canicule 2020 a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci, et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations spécifiques. Le plan national canicule 2020 débute le 1er juin 2020 jusqu'au 15 septembre 2020 et en prévention d'une éventuelle canicule nous avons l'obligation d'informer tous les résidents et les familles des précautions à prendre si le préfet de Loire-Atlantique venait à déclencher le plan canicule.

En prévision de l'été et des fortes chaleurs, je vous remercie de bien vouloir vous assurer que votre parent dispose en nombre suffisant, de vêtements adaptés à la saison. Vous pourrez prévoir également un ventilateur, des brumisateurs ou des vaporisateurs à main. Les recommandations du REPIAS concernant l'utilisation des ventilateurs en période de COVID-19, préconisent que l'usage doit être individuel uniquement, que le fonctionnement de l'appareil doit se faire en petite vitesse et que l'utilisation est contre-indiquée dès lors que plusieurs personnes sont dans la même pièce. Nous vous recommandons donc en cas de visite dans la chambre d'arrêter l'appareil. De même, le REPIAS recommande le nettoyage une fois par semaine de la grille de protection et des pâles du ventilateur avec un chiffon imprégné de détergeant désinfectant. Cet entretien est à effectuer par le référent du résident ou la famille. L'utilisation de climatiseurs mobiles qui condensent l'air de la pièce avec récupérateur d'eau n'est pas autorisée du fait de la maintenance bi quotidienne.

Dans le cas du déclenchement, par Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, d'un plan canicule, dit "PLAN BLEU", je ne manquerai pas de vous solliciter pour venir en aide au personnel qui sera mobilisé prioritairement aux tâches d'hydratation des résidents.

Pour votre information, sachez que des locaux de vie communautaire sont climatisés. D'autre part, un classeur des procédures écrites a été mis en place et vous pouvez, si vous le souhaitez, le consulter sur place.

En vous remerciant par avance de l'aide que vous pourrez nous apporter, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

F.CROSSOUARD
Directeur